



Collectif 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler)

Associations Agir à Villejuif, Les Amis de la Terre, Attac-Ivry-Charenton, CLCV-Ivry, Passerelles, avec le soutien de Zero waste France

collectif3R@gmail.com www.collectif3R.org facebook.com/collectif3R twitter.com/collectif3R
c/o Anne Connan 100 rue Molière-AT 09 94200 Ivry sur Seine

Monsieur le Préfet Lionel BEFFRE
Préfecture de Seine-et-Marne
12 Rue des Saints-Pères
77000 Melun

Ivry-sur-Seine, le 25 octobre 2021

COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : dépassement des seuils réglementaires d'un échantillon de mâchefer prétraité à Claye-Souilly

Références : 1) notre courrier du 3 juin 2021, 2) votre réponse du 8 octobre 2021

Monsieur le Préfet,

Nous vous remercions de la réponse apportée à notre courrier du 3 juin 2021 à votre prédécesseur dans lequel nous vous faisons part de notre vive inquiétude suite aux révélations du reportage spécial « La face cachée du recyclage » par le journaliste Hugo Clément de l'émission « Sur le front » diffusé sur France 5 le 25 avril 2021.

Ce reportage montrait en effet des images de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, de la plateforme de maturation des mâchefers (résidus solides de l'incinération) de Claye-Souilly gérée par Véolia, d'un chantier routier en Seine-et-Marne où ces mâchefers sont utilisés comme remblai, mais surtout les résultats d'analyses en laboratoire d'un échantillon de mâchefer prélevé par l'équipe de tournage faisant état de **concentrations en dioxines 5 fois supérieures au seuil réglementaire (56,505 ng TEQ/ kg de matière sèche** alors que le seuil réglementaire est de 10 ng TEQ (OMS, 2005) / kg de matière sèche). Les dioxines sont des polluants persistants qui s'accumulent dans la chaîne alimentaire pendant plusieurs décennies.

Votre réponse vise à apporter des éléments rassurants (vous évoquez à plusieurs reprises la conformité aux seuils applicables) sans toutefois documenter cette conformité.

C'est pourquoi nous nous adressons à nouveau à vous pour un indispensable complément d'information.

Dans votre réponse, vous évoquez le fait que vos services « ont procédé à une vérification complète des résultats obtenus sur de nouveaux échantillons prélevés sur le chantier et analysés selon les normes en vigueur ». **Nous souhaitons être destinataires de ces résultats avec notamment les dates, lieux et description des prélèvements réalisés, ainsi que les rapports d'analyse des laboratoires datés et signés.**

Vous mentionnez également « une contre-analyse, portant sur les caractéristiques physico-chimiques des mâchefers utilisés en remblais dans le cadre du chantier routier précité réalisée à l'initiative de l'exploitant, du maître d'ouvrage ainsi que de l'entreprise d'exécution des travaux, chaque partie ayant missionné un laboratoire indépendant ». **Nous souhaitons là aussi être destinataires de ces résultats avec notamment les dates, lieux et description des prélèvements réalisés, ainsi que les rapports d'analyse des laboratoires datés et signés.**

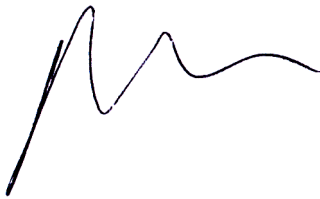
Vous indiquez que l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2007 « autorise un entreposage à ciel ouvert, dès lors que toutes les dispositions sont prises pour limiter les émissions diffuses et les envols de poussières ou d'éléments fins ». La presse locale et nationale a rapporté en juillet 2021 des propos de responsables de Veolia indiquant que ces dispositions consistent en réalité simplement à recouvrir les installations de « bâches et de capots » ainsi qu'à « pulvériser des gouttelettes d'eau sur les matériaux pour rabattre la poussière sur les tas de déchets ».

Vous évoquez des « engagements pris par l'exploitant en 2018 [...], la réalisation d'une étude interne, qui a donné lieu à un plan d'amélioration en cours de mise en œuvre ». **Nous souhaitons être destinataires de cette étude interne et du plan d'amélioration subséquent.**

Vous signalez par ailleurs que « des campagnes de mesure des retombées atmosphériques ont notamment été menées en 2020 et 2021 ». **Nous souhaitons là aussi être destinataires de ces résultats avec notamment les dates, lieux et description des prélèvements réalisés, ainsi que les rapports d'analyse des laboratoires datés et signés.**

Vous précisez enfin que vos services contrôlent la plateforme de maturation de mâchefers de Claye-Souilly tous les ans et qu'elle fera l'objet « d'un nouveau contrôle avant la fin de l'année ». **Naturellement, nous souhaitons être destinataires du rapport de contrôle avec notamment les dates, lieux et description des prélèvements réalisés, ainsi que les rapports d'analyse des laboratoires datés et signés.**

En vous remerciant par avance de votre diligence, et nous tenant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.



Jean-Christophe BRASSAC
Co-président du Collectif 3R

Copie à :

Madame la Préfète Sophie THIBAUT
Préfecture du Val de Marne
21-29 Avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

Monsieur le Préfet Laurent HOTTIAUX
Préfecture des Hauts-de-Seine
167-177 Avenue Frederic et Irene Joliot Curie
92000 Nanterre

Madame la Ministre Barbara POMPILI
Ministère de la transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 bd Saint-Germain
75007 Paris